

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1943

24 juillet 2014

SOMMAIRE

3A Immobilier S.A.	93245	Sedma S.à r.l.	93221
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	93264	Self Service Rocade Sarl	93221
Brightstar Holdings & Investments S.A.	93246	Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables	93220
C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Immobiliers S.A.	93264	Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables	93223
Hrvatsko Društvo Luksemburg	93248	SOFGEN Luxembourg	93223
Immo Diff S.à r.l.	93238	Sohmisa Investments S.à r.l.	93225
Junior Enterprise of University of Luxembourg	93242	Sol Das Ilhas	93239
Laurainvest S.A.	93227	Spring Holding S.A.	93221
Lupus Alpha Investment S.A.	93230	SR Immo. Luxembourg	93225
Lux-Weekend S.A.	93246	SR Immo. Luxembourg	93224
MainBlue S.C.A., SICAV-FIS	93231	St Jude S.à r.l.	93225
Merenity	93249	STRATEGIC-PILOT.COM s.à r.l.	93224
Mont Mirail Limited, S.à r.l.	93241	Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l.	93221
Rossel France S.A.	93224	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	93223
Royal Rest	93224	Taste and Travel s.à r.l.	93227
SACEC S.A.	93220	Taylor S.A.	93241
Sail Multi-Strategies Fund	93219	Taylor S.A., SPF	93241
Sairam Shipping S.A.	93220	Temco Euroclean Luxembourg	93226
Sale 55 S.A.	93220	Terra S.A.	93248
Samart S.A.	93218	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF	93226
Samart S.A.	93218	Tofino S.à r.l.	93235
Samena (Lux) Global Funds	93218	Transmontana-Constructions S.à r.l.	93238
Santander International Fund SICAV	93222	Urban Capital Lender 1 S.à r.l.	93233
SBS Lux S.A.	93223	Westrock Coffee International S.à r.l.	93251
SBSM S.A.	93221	Woodcrafters Home Products S.à r.l.	93245
S.C. First Ventures S.A.	93224	Xdejardins SC	93246
Schlossberg Holding S.A.	93222		
SCI Majalis	93222		

Samart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 101.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014071002/10.

(140083383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Samena (Lux) Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.133.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Ramiz Hasan de son mandat d'Administrateur avec effet au 6 mars 2014.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Mathieu Villaume de son mandat d'Administrateur à partir du 14 avril 2014 et décide de coopter Philippe Wagener, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme Administrateur, avec effet au 13 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale du 21 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014071003/15.

(140082410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Samart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 101.391.

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de SAMART S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à, 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101931 (la «Société»), constituée par acte de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, le 29 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 21 août 2004 et modifié le 30 août 2011 par un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2668 du 3 novembre 2011.

M. Mustafa Nezar, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu président de l'Assemblée par les Actionnaires (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, (le «Secrétaire»).

Mme Laurence Heinen, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu scrutateur par les Actionnaires (le «Scrutateur»).

Le Bureau est composé du Président, du Secrétaire et du Scrutateur (le «Bureau»).

1. INTRODUCTION

Le Président a constaté que:

(1) L'intégralité du capital social de la Société étant présente et représentée, tous les Actionnaires présents et représentés ont unanimement décidé de faire abstraction des convocations d'usage. Les Actionnaires présents et représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(2) Les Actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents et représentés restera annexée au présent acte après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau, et le notaire instrumentant pour être enregistrée avec le présent acte.

(3) Le quorum requis pour tenir l'Assemblée étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- I. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof;
- II. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société;
- III. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société qui prendra désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: LAC/2014/22098. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014071001/60.

(140082904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 9 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de Messieurs John Hamrock (demeurant en Irlande) et Udomsith Kriengprarthana (demeurant aux Etats-Unis) en remplacement de Madame Yan-Yan Li (demeurant en Chine) et de Monsieur Kim Ching Choy (demeurant en Chine) en tant qu'Administrateurs avec effet au 31 juillet 2013.

L'Assemblée a ré-élu Monsieur Harold Yoon (demeurant à Hong Kong) en tant qu'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée a élu Messieurs John Hamrock (demeurant en Mandé) et Udomsith Kriengprarthana (demeurant aux Etats-Unis) en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers Société Coopérative dont le siège social se situe 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour SAIL MULTI-STRATEGIES FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014070998/23.

(140082887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Sale 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.678.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2014:

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014071000/16.

(140082325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Sairam Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.300.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 avril 2014

Présents: M. Lindsay Leggat Smith, administrateur

M. Ludovico Bracco, administrateur

Absent excusé: M. Philippe Janssens, administrateur.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de l'administrateur délégué Philippe Janssens, intervenue en date du 30 août 2013 et décide, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, de nommer à titre provisoire et sous réserve de ratification lors de la prochaine assemblée générale M. Stéphane Postifferi, demeurant en Principauté de Monaco, 98000 Monte Carlo, 2 Avenue Hector Otto, en remplacement de M. Janssens et pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, cette nomination prenant effet à compter de ce jour.

Signature.

Référence de publication: 2014070999/17.

(140082835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 11.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070997/9.

(140082902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 82.870.

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014 a nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015, Ernst & Young S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771.

SOLER

Société anonyme

Référence de publication: 2014070990/12.

(140082361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Self Service Rocade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 28, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 70.434.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014071016/10.

(140082475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Sedma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 174.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071014/9.

(140082311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014070994/14.

(140082222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Spring Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 178.568.

Les statuts coordonnés au 8 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014070993/11.

(140082826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SBSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071010/10.

(140083027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Santander International Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 40.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071006/10.

(140082801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SCI Majalis, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8350 Garnich, 65, An der Merzel.
R.C.S. Luxembourg E 4.545.

Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014.

Les soussignés:

1. - Monsieur Nuno Claude DUARTE SANTOS, pharmacien, né à Luxembourg, le 15 avril 1981, demeurant à L-8350 Garnich, 65, An der Merzel,

2. - Madame Charlotte Alice Valentine DUFRASNE, pharmacienne, née à Mons, Belgique, le 5 septembre 1983, demeurant à L-8350 Garnich, 65, An der Merzel.

agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du patrimoine de la société civile «SCI MAJALIS», ayant son siège social à L-8350 Garnich, 65, An der Merzel inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4.545, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée Générale décide de changer le pouvoir de signature attribué aux gérants comme suit:
«La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un des gérants.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Nuno Claude DUARTE SANTOS / Charlotte Alice Valentine DUFRASNE.

Référence de publication: 2014071012/22.

(140082705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Schlossberg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 125.037.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 mai 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 19 mai 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour SCHLOSSBERG HOLDING SA
Société anonyme

Référence de publication: 2014071011/22.

(140082605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SBS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071009/10.

(140082808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 110.638.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 mai 2014

L'associé unique décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2015, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014070995/14.

(140082570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 82.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLER S.A.

Référence de publication: 2014070989/10.

(140082269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SOFGEN Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 169.887.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 2014

Première résolution

L'actionnaire décide de nommer Dr. Török András Gábor, né le 6 décembre 1974 à Esztergom, Hungary, résidant à Borbolya u.8., H-1023 Budapest, Hungary, gérant de la société.

Le mandat est donné pour une durée illimitée.

Dans le cadre de son mandat, il pourra engager la société conjointement avec un autre gérant.

Deuxième résolution

En référence aux statuts de la société et suite à la nomination d'un deuxième gérant, le pouvoir de signature de Monsieur André Israël est modifié comme suit:

Dans le cadre de son mandat, il pourra engager la société conjointement avec Dr. Török András Gábor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014071029/20.

(140083071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SR Immo. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.
R.C.S. Luxembourg B 71.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014071034/12.

(140082230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

STRATEGIC-PILOT.COM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8415 Steinfort, 22, rue Herrenfeld.
R.C.S. Luxembourg B 166.398.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071044/10.

(140082945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

S.C. First Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 135.628.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2014 que:

Monsieur Rais KHAN, travailleur indépendant, né le 10 août 1955 à AGRA (India) demeurant professionnellement au Block 12-Office F03-Knowledge Village TECOM, Dubai - Emirats Arabes Unis, a été nommé, administrateur de type A en remplacement de Monsieur Alfredo SERICA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070969/15.

(140082405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Rossel France S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.531.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 110.067.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014070965/10.

(140083011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Royal Rest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.
R.C.S. Luxembourg B 178.192.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société du 24 avril 2014

Les deux associées abordent leur ordre de jour et décident les résolutions suivantes:

1. Démission de Monsieur SPINOSA Maurizio de son poste de gérant technique à compter du 28/04/2014.

2. Nomination au poste de gérant technique de Monsieur ZAPPALA Francesco né le 30 juin 1986 à CATANIA (ITALIE) domicilié, 26 rue Demy Schlechter, L-2543, LUXEMBOURG avec pouvoir de signature conjointe avec le gérant Administratif.

Luxembourg, le 24 Avril 2014.
La société ROYAL REST Sarl
Signature

Référence de publication: 2014070967/16.

(140083095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Sohmisa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070991/10.

(140082464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

SR Immo. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 71.589.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 9 mai 2014 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Raymond Schmitt de ses fonctions de gérant de la société à compter du 9 mai 2014;

- nommé, pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la société, Monsieur Gaston Thill, né le 7 avril 1939 à Luxembourg, demeurant à L-4762 Pétange, 129 route de Niedercom;

- nommé, pour une durée indéterminée, en qualité de co-gérante de la société, Madame Charlotte Thill-Thielgé, née le 23 octobre 1941 à Luxembourg, demeurant à L-4762 Pétange, 129 route de Niedercorn;

- fixé le pouvoir de signature des gérants comme suit: "La société sera valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions, soit par la signature individuelle de Monsieur Gaston Thill, soit par la signature individuelle de Madame Charlotte Thill-Thielgé."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014071035/20.

(140082328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

St Jude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.568.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

St Jude S.à r.l.
Bernhard Heidrich
Gérant

Référence de publication: 2014071038/14.

(140082583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Temco Euroclean Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 164.421.

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TEMCO EUROPE HOLDINGS, société privée à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social à B-1070 Anderlecht (Bruxelles), boulevard International 55, Belgique,

Ici représentée par Monsieur Joseph TREIS, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée «TEMCO EURO-CLEAN LUXEMBOURG S.à r.l.», constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3050 du 13 décembre 2011, a déclaré prendre les résolution suivante:

Résolution:

L'Associé unique décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} mars 2014 à L-2529 Howald (commune de Hesperange), 25, rue des Scillas et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Howald (Commune de Hesperange).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. TREIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2014. Relation: LAC/2014/21564. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071069/29.

(140082942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 5 mai 2014 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a pris acte de la décision de Monsieur Marc Schublín de ne pas se représenter comme Administrateur.

L'Assemblée a approuvé l'élection de

- Monsieur Hubert Cottogni, 15, avenue J.F. Kennedy. L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de

- Madame Monika Beck, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Roland Siller, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Franz Josef Flosbach, Johann-Wilhelm-Roth-Str.22 D-51688 Wipperfuerth (ancienne adresse: 22, Kammergasse, D-50676 Cologne) en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Aftab Ahmed, 2304-S, Williard Avenue 4515, USA-20815 Chevy Chase, Maryland en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Christoph Achini, 11, Bubenberplatz, CH-3010 Bern en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Klaas Bleeker, Reijnier Vinkeleskade 75, NL-1071SZ Amsterdam, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Jochen Böhmer, Dahlamannstr. 4 D-53113 Bonn, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Peter Reiniger, 65, Hestercombe Avenue, London SW6 5LL, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014071052/39.

(140082500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Taste and Travel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfurt, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.468.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014071066/10.

(140082943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Laurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 187.170.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

ONT COMPARU

- Monsieur Roger GREDEN, dirigeant de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1953, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg (Luxembourg),

ici représenté par Mademoiselle Sabrina CHARNY, employée privée, demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

ET

- Monsieur Laurent PUTZEYS, dirigeant de sociétés, né à Liège (Belgique), le 25 novembre 1977, demeurant 13, rue des Jardinets, B-6860 Nivelet (Belgique).

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: «LAURINVEST S.A.»

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise.

Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, éléments de propriété intellectuelle y compris les noms de domaine sur internet et toutes autre forme de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.200,- (trente et un mille deux cents Euros), représenté par 1.248 actions (mille deux cent quarante-huit) sans valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 14. La société anonyme peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 2^{ème} mardi du mois de mai, à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente - et - un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Roger GREDEL, prénommé (six cent vingt-quatre actions)	624
2.- Monsieur Laurent PUTZEYS, prénommé (six cent vingt-quatre actions)	624
Total: (mille deux cent quarante-huit actions)	1.248

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de EUR 31.200,- (trente et un mille deux cents Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18-20, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée maximale de 6 ans:

- Monsieur Roger GREDEL, dirigeant de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1953, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg (Luxembourg),
- Monsieur Laurent PUTZEYS, dirigeant de sociétés, né à Liège (Belgique), le 25 novembre 1977, demeurant 13, rue des Jardinets, B-6860 Nivelet (Belgique).
- Monsieur Alphonse COSTANTIN, arbitre international de football en retraite, né à Etterbeek (Belgique), le 17 mai 1945, demeurant au 48D, rue Idès Vanschepdael, B-1440 Braine-le-Château (Belgique).

Troisième résolution

Est nommé commissaire: la société EP INTERNATIONAL SA., ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.232.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille dix-neuf.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CHARNY, L. PUTZEYS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC/2014/22041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073109/177.

(140085607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Lupus Alpha Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 79.272.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 15. Mai 2014 hat beschlossen:

1. Matthias BIEDENKAPP,

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

Michael FRICK

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

Dr. Götz ALBERT
Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN
Nikolaus P. BOCKLANDT
6 B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2014 entscheidet zu ernennen;

2. KPMG Luxembourg, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2014 entscheidet zu ernennen.

Luxemburg, den 16 Mai. 2014.

Für Lupus alpha Investment S.A.

Société Anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014073098/26.

(140085387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

MainBlue S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.702.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of May;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MainBlue S.C.A., SICAV-FIS (the Meeting), a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisés) incorporated as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 6c, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 26 October 2009 pursuant to a deed recorded by the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 358 on 18 February 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150702 (the Fund).

The Meeting is opened at 15:00 with Mr. Arne BOLCH, residing professionally in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as chairman. The chairman appoints Mrs. Lisa KLEMANN, residing professionally in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary and scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

1. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

2. it appears from the attendance list that out of the one thousand and ten (1,010) shares issued by the Fund, one thousand and ten (1,010) shares are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

3. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) decision to dissolve the Fund and to voluntarily put the Fund into liquidation (liquidation volontaire);

(3) decision to approve the interim accounts of the Fund for the period starting 1 January 2014 and ending on the date of the liquidation;

(4) decision to appoint Daniel Van Hove, member of the board of MainBlue Asset Management S.à r.l., with registered address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as the liquidator of the Fund (the Liquidator);

(5) acknowledgement of the decision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) to approve the appointment of the Liquidator to act as liquidator of the Fund further to the CSSF letter dated 5 May 2014 (the CSSF Letter);

(6) decision to (i) confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), (ii) authorise the Liquidator to carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders, (iii) authorise the Liquidator to delegate, under its own responsibility, its powers, for specific operations or task, to one or several persons or entities, and (iv) authorise the Liquidator to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Fund, in accordance with article 148 of the Companies Act;

(7) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Fund, to pay the debts of the Fund and to issue a report on the liquidation, to refer to the books of the Fund instead of drawing up an inventory, provided however, that where the books of the Fund are not available the Liquidator shall draw up an inventory for this purpose, and authorisation to, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies;

(8) decision to instruct KPMG Audit as the auditor of the Fund (the Auditor) to issue an audit report on the liquidation; and

(9) acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of the shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Fund being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Fund and to voluntarily put the Fund into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Fund for the period starting on 1 January 2014 and ending on the date of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Daniel Van Hove, member of the board of MainBlue Asset Management S.à r.l., as the Liquidator.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges the decision of the CSSF to approve the appointment of the Liquidator to act as liquidator of the Fund further to the CSSF Letter.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Fund, in accordance with article 148 of the Companies Act.

For the avoidance of doubt, the Liquidator is vested with the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Fund and the disposal of the assets of the Fund under its sole signature.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Fund, to pay the debts of the Fund and to issue a report on the liquidation, to refer to the books of the Fund instead of drawing up an inventory, provided however, that where the books of the Fund are not available the Liquidator shall draw up an inventory for this purpose, and authorisation to, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies

Seventh resolution

The Meeting resolves to instruct the Auditor to issue an audit report on the liquidation.

Eighth resolution

The Meeting acknowledges that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of the shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held, as soon as practicable after the Liquidator will have performed his duties, with in substance the following agenda:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) presentation and approval of the report of Daniel Van Hove, member of the Board of MainBlue Asset Management S.à r.l., with registered address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as the liquidator of the Fund (the Liquidator) in relation to the liquidation of the Fund;
- (3) presentation and approval of the audit report of KPMG Audit acting as the auditor of the Fund (the Auditor) on the liquidation of the Fund;
- (4) release (quitus) to Mr Daniel van Hove, Mr Oliver Haseley and Björn Kogler as members of the board of managers of the general partner of the Fund (the Board) and to MainBlue Asset Management S.à r.l. as general partner of the Fund for all their duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2014 and having ended on 13 May 2014, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Fund;
- (5) release (quitus) to the Liquidator of the Fund for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Fund;
- (6) release (quitus) to the Auditor for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 1 January 2014 and having ended on 13 May 2014, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Fund, and (ii) the liquidation of the Fund;
- (7) decision to close the liquidation of the Fund; and
- (8) decision that the Fund's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 03:30 p.m..

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. BOLCH, L. KLEMMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. LAC/2014/22551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073129/129.

(140085468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Urban Capital Lender 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.132.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Urban Capital Holdings Ltd, registered with Jersey Companies Registry number under number 113557 having its registered office at Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY, PO Box 167, duly represented by Mrs Sara Lecomte, having here professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 14, 2014 in Luxembourg,

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of Urban Capital Lender 1 S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxem-

bourg, incorporated on July 24, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing at Luxembourg published with the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

First resolution:

The meeting decides to amend the Company's financial year end, moving it from the thirty first (31st) day of December to the thirty first (31st) day of July of the same year.

Second resolution:

The sole shareholder decides to set the year end for the current year, having started on January 1, 2014, on July 31, 2014.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 14.1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 14.1. "The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of August of each year and end on the thirty-first (31) of July of the following year".

There being no further business before the sole shareholder, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de mai,

Par devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Urban Capital Holdings Ltd, inscrit au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 113557 ayant son siège social au Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 8RY, PO Box 167, valablement représentée par Madame Sara Lecomte, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé le 14 mai 2014 à Luxembourg. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparants est l'associé unique (l'"Associé") de Urban Capital Lender 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée le 24 juillet 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société du trente et un décembre au trente et un juillet de la même année.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de fixer la date de clôture de l'année en cours au trente et un (31) juillet, de sorte que l'exercice social ayant débuté le premier (1^{er}) janvier 2014 se termine le trente et un (31) juillet 2014.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 14.1. «L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) août de chaque année et se termine le trente et un (31) juillet de l'année suivante»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22791. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014073380/78.

(140085653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Tofino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 187.171.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le seize mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Marc-Olivier MÉHU, pilote d'avions né à Sherbrooke (Canada) le 04 septembre 1974 demeurant 1670 Malouin, Sherbrooke, QC, J1J 3X2 (Canada),

ici représenté par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 14 mars 2014; et

2.- La société «SILEH FINANCE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 175 753),

ici représentée par:

Monsieur Philippe LECLERC, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet principal toutes activités commerciales liées au secteur aérien. Ainsi elle peut former ou coacher des pilotes, organiser ou entreprendre des opérations de transport aérien de marchandises ou de personnes, détenir et entretenir des avions, louer des avions avec ou sans pilote, exécuter toute opération de conseil, d'assistance ou d'aide au développement commercial, sans que cette énumération soit exhaustive.

La Société peut effectuer toutes opérations et activités commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a en outre encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

La Société a tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TOFINO S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés, que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des ascendants ou à des descendants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

1.- Monsieur Marc-Olivier MÉHU, prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2.- La société «SILEH FINANCE S.à r.l.», prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
TOTAL: MILLE DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES	1'250

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Marc-Olivier MÉHU, pilote d'avions né à Sherbrooke (Canada) le 04 septembre 1974 demeurant 1670 Malouin, Sherbrooke, QC, J1J 3X2 (Canada),

b) Monsieur Xavier de la CHAPELLE, gérant de sociétés, né à Paris (France), le 28 juillet 1969, demeurant 71, boulevard Raspail, F-75006 Paris (France); et

c) La société «SILEH FINANCE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 175 753).

Conformément aux dispositions de l'article douze (12) des présents statuts, la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/6984. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014073366/147.

(140085739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Immo Diff S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Transmontana-Constructions S.à r.l.).**

Siège social: L-4716 Pétange, 39, rue Bommert.

R.C.S. Luxembourg B 125.228.

L'an deux mil quatorze, le huit mai,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée

Transmontana-Constructions S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4719 PETANGE, 39 rue Bommert,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.228,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial, en date du 16 mai 2007, numéro 897, page 43.049.

Ont comparu:

Monsieur Manuel Gaspar Da Costa, chef d'équipe, né à Vilar de Ferreiros/M. de Basto (Portugal), le 30 avril 1964, demeurant à L-4716 Pétange, 39, rue Bommert,

ici représenté par Monsieur Luis Carvalho en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes.

Monsieur Luis Carvalho, employé de bureau, né à Vilar de Ferreiros (Portugal) le 1^{er} octobre 1987, demeurant à L-4709 Pétange, 3, rue Adolphe.

Suivant cession de parts signée en date du 4 mai 2014, Monsieur Antonio Da Costa ALVES a cédé les parts qu'il détenait dans la dite société à Monsieur Luis CARVALHO, de façon que les parties comparantes sont actuellement les seuls associés de la dite société et détiennent l'ensemble des 100 parts sociales de 124.-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.400.-€.

Les associés ont ensuite prié le notaire instrumentaire d'acter les décisions qu'ils ont prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en «IMMO DIFF S.à r.l.» et par conséquent de changer l'article 1^{er} des statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de IMMO DIFF S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquent de change l'article 3 des statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, de promoteur immobilier et d'administrateur de biens (syndic de copropriété). La société a pour objet la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la gestion, la location et la gérance de tous biens immeubles bâtis en non bâtis.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Antonio Joaquim DA COSTA ALVES en sa qualité de gérant administratif et Monsieur Manuel GASPARD DA COSTA en sa qualité de gérant technique avec effet à la date des présentes et lui donne pleine et entière décharge.

Les associés décident de nommer avec effet au jour des présentes Monsieur Luis Carvalho, employé de bureau, né à Vilar de Ferreiros (Portugal) le 1^{er} octobre 1987, demeurant à L-4709 Pétange, 3, rue Adolphe en tant que gérant technique et Monsieur Manuel Gaspar Da Costa, chef d'équipe, né à Vilar de Ferreiros/M. de Basto (Portugal), le 30 avril 1964, demeurant à L-4716 Pétange, 39, rue Bommert, en tant que gérant administratif.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Quatrième résolution

A la suite de la cession de parts intervenue en date du 4 mai 2014, les associés constate que le capital social est entièrement souscrit de manière suivante:

- 1) Monsieur Manuel Gaspar Da Costa, chef d'équipe, né à Vilar de Ferreiros/M. de Basto (Portugal),
le 30 avril 1964, demeurant à L-4716 Pétange, 39, rue Bommert, 75 parts sociales
- 2) Monsieur Luis Carvalho, employé de bureau, né à Vilar de Ferreiros (Portugal)
le 1^{er} octobre 1987, demeurant à L-4709 Pétange, 3, rue Adolphe. 25 parts sociales
- Total: 25 parts sociales

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: L. CARVALHO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/7029. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073372/79.

(140086129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Sol Das Ilhas, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9071 Ettelbruck, 44, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 9.967.

—
STATUTS

Les soussignés:

- António Jorge Santos Fortes, né le 13.06.71, capverdien, Chauffeur, habitant 5, Rue Dr. Herr L-9048 Ettelbruck
- Felipe João Lima, né le 26.05.73, portugais, chauffeur, habitant 44, Rue des Romains L-9071 Ettelbruck
- Carmen Zurzica Aguiar Lima, né le 7.05.71, portugaise, Assistante Parentale, habitant 44, rue des Romains L - 9071 Ettelbruck
- Alcindo Fonseca Fernandes, né le 24.01.80, portugais, Aide-cuisinier, Habitant 13 B, Rue Prince Henri, L-9047 Ettelbruck
- Albertina Isaura Varela e Teixeira, né le 2.02.78, portugaise, femme de ménage, habitant 1 Montée Seitert L - 9279 Diekirch

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 Avril 1928 sur les A.s.b.l., telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 Février 1984 et 04 Mars 1995 ainsi que par les dispositions suivantes:

Dénomination, siège, objet:

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «SOL DAS ILHAS».

Art. 2. Son Siège social est établi à 44, Rue des Romains a Ettelbruck. La Siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet de:

- Promotion et la diffusion de la culture Cap Verdienne au Luxembourg
- Promouvoir le dialogue et le change inter culturel Luxembourg - Cap Vert
- Contribuer pour la bonne et pleine intégration des immigrants capverdiens et leurs descendants au Luxembourg.

- Promouvoir la participation des immigrés à la vie culturelle et publique.

Art. 4. Dans le cadre et pour poursuivre ses buts l'association peut:

- Promouvoir le développement de projets sociaux et culturels pour les enfants, jeunes, adultes e personnes âges.
- Promouvoir de changes avec autres associations aux Luxembourg et à l'étranger.
- Créer un service d'information et de soutien à L'immigrant afin de faciliter leur intégration dans le pays.

Membres

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur a trois.

Art. 7. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée et modifiable annuellement par L'Assemblée générale.

Art. 8. Le Comité peut conférer le titre de membre honoraire à toute personne s'intéressant à l'activité de l'association soit en apportant sa compétence, ses rétentions soit son soutien matériel ou moral.

Art. 9. Les membres peuvent se retirer de l'association moyennant une simple déclaration écrite. La qualité de membre se perd encore:

- Par le non paiement de la cotisation pédant une année consécutive;
- Par l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violations des statuts ou pour tout autre motif grave;
- Par décès.

Art. 10. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Assemblée générale

Art. 11. L'Assemblée Générale est présidée par le président ou le vice président.

Art. 12. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale.

Art. 13. Le montant maximale de la cotisation s'élève à 10€ mensuel.

Art. 14. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé:

- du président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire,
- du trésorier,
- des membres suppléants.

Art. 15. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

Art. 16. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace. L'Assemblée Générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

Art. 17. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an avant le 1^{er} Avril pour l'approbation des comptes de l'exercice en cours et du budget de l'exercice suivant.

Art. 18. Le président présentera à L'Assemblée Générale ordinaire un rapport d'activité portant sur l'exercice écoulé. Le trésorier présentera l'état des comptes arrête au 31 Décembre.

La secrétaire rédigera le procès verbal des délibérations qui sera approuvé par la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Les procès verbal ainsi que les textes des résolutions et motions votées par l'Assemblée Générale seront publiés a la prochaine édition du bulletin de l'association.

Art. 19. Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

Art. 20. Les statuts peuvent être modifiées par l'Assemblée Générale si:

- leur objet est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'Assemblée Générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications son adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour les cas ou ces modifications ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article 8 de la loi des A.s.b.l. et fondations sans but lucratif.

Art. 21. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

Conseil d'administration:

Art. 22. Le conseil d'administration est composé:

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire,
- d'un trésorier,
- des membres suppléants.

Comptes, budget dissolution:

Art. 23. L'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se clôture le 31 Décembre.

Art. 24. Les comptes et les budgets son préparaes par l'Assemblée Générale.

Art. 25. En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'Assemblée Générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

Art. 26. Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 Avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 Février 1984 et 04 Mars 1994.

Ettelbruck, le 16 Mars 2014. António Jorge Santos Fortes / Felipe João Lima / Carmen Zurzica Aguiar Lima / Alcindo Fonseca femandes / Albertina Isaura Varela e Teixeira.

Référence de publication: 2014074351/101.

(140085849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Taylor S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Taylor S.A., SPF).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2014.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014073497/13.

(140085642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Mont Mirail Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 117.095,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.677.

Il résulte de deux contrats d'apport, signés en date du 2 avril 2014, que les associés de la Société, Saint Amand Limited et Cabassole Limited, ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Saint Amand S.C.Sp., une société en commandite spéciale, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184026, ayant son siège social à l'adresse suivante: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, 14.987 parts sociales de classe A et 34.848 parts sociales de classe B;

- Prébayon S.C.Sp., une société en commandite spéciale, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184027, ayant son siège social à l'adresse suivante: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, 14.987 parts sociales de classe A et 52.273 parts sociales de classe B.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Saint Amand S.C.Sp.	14.987 parts sociales de classe A
	34.848 parts sociales de classe B
Prébayon S.C.Sp.	14.987 parts sociales de classe A
	52.273 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Mont Mirail Limited, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014074348/27.

(140085647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Junior Enterprise of University of Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 162A, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg F 9.969.

STATUTS

Introduction

Une Junior-Entreprise est une association à vocation économique et pédagogique, à but non lucratif. Implantée au sein d'une école ou université, elle permet aux étudiants de mettre en pratique l'enseignement théorique dont ils bénéficient, en réalisant des études correspondant aux domaines de compétences de leur école, pour des clients très variés.

Titre I^{er}. De la dénomination, du siège et la durée de l'association, de l'exercice comptable

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est fondé entre les adhérents aux présents Statuts une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 ayant pour titre «Junior Enterprise of University of Luxembourg», ci-après JELux.

Art. 2. Siège. Le siège de l'association est fixé au 162A, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Il pourra être transféré, au sein du Grand-Duché du Luxembourg, par ratification lors d'une Assemblée Générale.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée à compter de la date de déclaration.

Art. 4. Exercice comptable. L'exercice de l'association coïncide avec l'année civile.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de la signature des statuts, pour se clôturer le 31 décembre 2014.

Titre II. De l'objet social

Art.5. Objet social. L'objet social de l'association est d'apporter une plus-value pédagogique aux étudiants de l'université du Luxembourg. Dans ce but, l'association réalise des missions de conseil qui permettent aux étudiants de l'université du Luxembourg de mettre en pratique les enseignements qui leur sont dispensés.

Titre III. Des membres de l'association

Art. 6. Les membres. Les membres de l'association appartiennent à trois catégories: les membres fondateurs, les membres actifs et les membres d'honneur.

- Sont membres fondateurs, les étudiants de l'Université qui ont œuvré à la constitution de l'association à savoir:

* Carl Cécil André Marie Massonneau, de nationalité Luxembourgeoise, étudiant, né le 19 janvier 1993 à Paris, domicilié au 102 a avenue Pasteur L2310 Luxembourg

* Giulia Maria Luisa Casarella, de nationalité Luxembourgeoise, étudiante, née le 14 août 1992 à Luxembourg, domiciliée au 13, cité Ridgen L-807 Betrange Luxembourg

* Dominique Laurianne Bakima, de nationalité Française, étudiante, née le 14 août 1989 à Argenteuil (France), domiciliée au 102 a avenue Pasteur L2310 Luxembourg

- Sont membres actifs les étudiants de l'université qui ont été agréés par le Conseil d'Administration et qui ont versé une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Ils sont susceptibles de devenir administrateurs de l'association.

- Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations.

Les membres d'honneur sont reconnus comme tels par le Conseil d'Administration.

Ils peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils ne sont pas éligibles mais disposent d'un avis consultatif. Ils ne sont pas administrateurs de l'association.

Art. 7. Adhésion. L'adhésion correspond au processus qui amène un étudiant de l'université à devenir adhérent de l'association.

Art. 8. Les Adhérents. Sont adhérents ceux qui ont versé une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Le statut d'adhérent est conservé par l'élève pendant toute la durée de sa scolarité.

Le statut d'adhérent se distingue du statut de membre. Les adhérents ne sont ni électeurs ni éligibles.

Ils ne sont pas administrateurs de l'association.

Art. 9. Admission. L'admission correspond au processus qui amène un élève de l'université à devenir membre actif de l'association.

Art. 10. Perte de la qualité de membre ou d'adhérent. La qualité de membre actif se perd:

- a) Par la démission, adressée par lettre au Président de l'association;
- b) Par le décès;
- c) Automatiquement par la perte du statut d'élève de l'université;
- d) Par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à se présenter devant le Conseil d'Administration pour fournir des explications.

La qualité de membre d'honneur se perd:

- a) Par la démission, adressée par lettre au Président de l'association;
- b) Par vote du Conseil d'administration notifié au membre en question.

La qualité d'adhérent se perd:

- a) Par le décès;
- b) Automatiquement par la perte du statut d'élève de l'université;
- c) Par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Conseil d'Administration pour fournir des explications.

Titre IV. De La gouvernance de l'association

Art. 11. Ressources. Les ressources de l'association comprennent:

- 1°) Le montant des cotisations;
- 2°) Les produits des rétributions perçues au titre des prestations rendues à des tiers;
- 3°) Le cas échéant, des subventions de l'État, des collectivités publiques, et de l'université;
- 4°) Le cas échéant, les dons manuels ponctuels, notamment dans le cadre du mécénat;
- 5°) Les intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association;
- 6°) Les capitaux provenant des économies réalisées sur son budget annuel;
- 7°) Toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Art. 12. Modalités des Assemblées Générales. Les Assemblées Générales comprennent tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés (membres actifs et membres d'honneur).

Les adhérents n'y participent pas.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Secrétaire Général, par tous moyens à sa convenance.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix de l'Assemblée Générale, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.

Le quorum est fixé à 3/4 des membres de l'association, les procurations comptant dans le quorum.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle Assemblée Générale dans la semaine qui suit, pour laquelle un nouveau quorum est fixé à 1/2 des membres de l'association.

Des procurations de vote peuvent être établies. Elles doivent être datées, signées, comporter les nom, prénom, adresse, et date de naissance du membre, et indiquer une période de validité. Une seule procuration par membre pourra être acceptée.

Art. 13. Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit deux fois par an au cours de l'exercice social, à titre indicatif au début du mois de janvier, et au début du mois de juillet.

- Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association, qui statue sur un quitus moral.

- Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ce rapport donne lieu au vote d'un quitus financier.

- Il est ensuite procédé par vote à bulletin secret au renouvellement des membres du Bureau sortant. Seuls les membres actifs de l'association sont éligibles.

Le scrutin se fait par poste, chaque membre actif candidat pouvant se présenter à plusieurs postes du Bureau s'il le souhaite.

La durée des mandats des postes du Bureau est de:

-12 mois renouvelables pour le Président, le Vice-Président, le Secrétaire Général et le Trésorier.

Les nouveaux membres du Bureau sont automatiquement administrateurs de l'association.

Les membres d'honneur ont un avis consultatif.

Art. 14. Assemblée Générale extraordinaire. Si besoin est, ou sur la demande de plus de la moitié des membres actifs, le président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 12.

Art. 15. Conseil d'Administration. L'association est dirigée par un Conseil d'Administration élu lors de l'Assemblée Générale ordinaire. Le nombre d'administrateurs est compris entre trois et dix.

Le conseil d'administration élit en son sein Les membres du Bureau.

La durée du mandat des administrateurs est de 12 mois renouvelables.

Le Conseil d'Administration a pouvoir pour agréer et radier les membres actifs, ainsi que pour reconnaître et retirer la qualité de membres d'honneur.

Le Conseil d'Administration décide également de la radiation des adhérents.

Un membre du Conseil d'Administration peut faire l'objet d'une procédure de radiation.

La radiation ou la démission de l'association entraîne de facto la perte du statut d'administrateur.

Le Conseil d'Administration donne son accord au remplacement, pour une durée supérieure à quinze jours, du Président par le Vice-Président.

Le Conseil d'Administration propose lors des Assemblées Générales d'éventuelles modifications à apporter aux Statuts.

Le Conseil d'Administration nomme, en cas de dissolution de l'association, un ou plusieurs liquidateurs.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Les réunions du Conseil d'Administration comprennent tous les administrateurs de l'association.

Les membres actifs qui ne sont pas administrateurs n'y participent pas, sauf s'ils y sont invités.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum deux fois au cours de son mandat.

Vingt-quatre heures au moins avant la date fixée, les administrateurs de l'association sont convoqués par les soins du Secrétaire Général.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Ne devront être traitées, lors de la réunion du Conseil d'Administration, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix du Conseil d'Administration, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.

Le quorum est fixé à 3/4 des administrateurs de l'association, les procurations comptant dans le quorum.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle réunion du Conseil d'Administration dans la semaine qui suit, pour laquelle un nouveau quorum est fixé à 1/2 des administrateurs de l'association.

Des procurations de vote peuvent être établies. Elles doivent être datées, signées, comporter les noms, prénom, adresse, et date de naissance de l'administrateur, et fixer une période de validité. Une seule procuration par administrateur pourra être acceptée.

Art. 17. Le Bureau. Les membres du Bureau sont au nombre minimum de trois: Président, Trésorier et Secrétaire Général, un Vice-Président pouvant se joindre à eux.

Art. 18. Le Président. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet, il engage l'association par sa signature.

Il a notamment pour faculté d'ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense, l'a.s.b.l. est engagée par la signature conjointe de son président et d'un membre du bureau.

Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'association, auprès de toute banque ou tout établissement, un compte de dépôt ou un compte courant.

Il signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes, avec l'avis simple du trésorier.

Il peut déléguer certaines de ses attributions au vice-président dans les conditions prévues par le Règlement intérieur.

Le président sortant reste membre du conseil d'administration en tant que «Past President» pendant un an.

Art. 19. Le Vice-président. Sous réserve de l'accord de la totalité du Bureau, le Vice-président peut remplacer ponctuellement le Président, pour certaines de ses attributions tel que prévu dans le Règlement Intérieur.

Pour une période supérieure à quinze jours et pour un remplacement dans toutes ses attributions du Président par le Vice-Président, l'accord doit être donné par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Trésorier. Le Trésorier est chargé de la gestion du patrimoine de l'association ainsi que du fonctionnement des différents comptes de l'association auprès de banque.

Il fait fonctionner, sous la surveillance du Président, tout compte de dépôt ou compte courant auprès de toute banque ou tout établissement de crédit.

Il assure une comptabilité régulière de toutes les opérations.

Il rend compte de son mandat aux Assemblées Générales dans les conditions prévues par l'article 12.

Il devra obtenir l'avis conforme ainsi que la signature du président pour les opérations suivante:

- La réception de toutes recettes, excepté les cotisations au sens de l'article 11, alinéa 1.
- Toute dépense supérieure à 500 euros
- Les dépenses liées aux frais de déplacement & représentation
- Les dépenses liées aux frais d'assurance
- La rémunération des prestations effectuées par les étudiants

Art. 21. Le Secrétaire Général. Le Secrétaire Général convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire Général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure la transcription sur les registres.

Il tient le Registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

Art. 22. Modifications des Statuts. Les modifications des Statuts sont proposées par le Conseil d'Administration. Elles sont soumises au vote lors de la plus prochaine Assemblée Générale.

Art. 23. Règlement intérieur. Un Règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration.

Ce règlement est destiné à fixer les points non adressés par les Statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Art. 24 Dissolution. En cas de dissolution prononcée par l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par le Conseil d'Administration et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi.

Le 07/05/2014.

Carl Cécil André Marie Massonneau / Dominique Laurianne Bakima / Giulia Maria Luisa Casarella
Le Président / Le Secrétaire général / Le trésorier

Référence de publication: 2014074344/179.

(140086195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

3A Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 139.051.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073442/10.

(140085321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Woodcrafters Home Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.050.

Il résulte d'un contrat signé en date du 20 mars 2014, que MasterBrand Cabinets, Inc. a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Master Woodcrafters Holding Luxembourg S.C.Sp., une société en commandite spéciale, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184896.

Les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Master Woodcrafters Holding Luxembourg S.C.Sp., 25.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Woodcrafters Home Products S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014074353/19.

(140085641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Lux-Weekend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 62.367.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2013 tenue à Differdange, 51, rue Emile Mark le lundi, 19 mai 2014 à 15.30 heures.

Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Marchant.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Kayser.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs Alvin Sold et Eric Schonbrodt.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale décide:

de renommer à la fonction de Commissaire aux comptes de Lux-Weekend S.A., la société Accounting Partners S.à.r.l. inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10588 et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, pour une période d'un an.

Résolution extraite et conforme au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2014.

Alvin Sold

Administrateur

Référence de publication: 2014074346/23.

(140086146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Brightstar Holdings & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.242.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070422/9.

(140083276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Xdejardins SC, Société Civile.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.346.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 15 mai

1. La société SC DEJARDINS ayant son siège social au 100, Avenue du Général de Gaulle F-92200 NEUILLY SUR SEINE

2. La société DEJARDINS Limited ayant son siège social au 1, Bedford Row WC1R 4BZ LONDON

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 15 mai 2014.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination «XDEJAR-DINS SC» (ci-après, la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 6. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à la société SC DEJARDINS, et 1 part à la société DEJARDINS Limited, les comparants ci-dessus mentionnés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Xavier DEJARDINS, né le 27 mars 1954 à Paris 9^{ème} (France), demeurant au Flat 12 Kent House, 34 Kensington Court, W8 5BE LONDON, est nommé gérant,

2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21, Route d'Arlon.

SC DEJARDINS / DEJARDINS Limited.

Référence de publication: 2014073478/66.

(140085347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Terra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.222.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 06 janvier 2014

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix présentes et représentées, approuve la démission de l'administrateur, Monsieur Eric TERRANOVA, né le 28 juillet 1965 à Meulan (France), demeurant 3 Parc Bugatti 78130 LES MUREAUX
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074352/12.

(140086089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Hrvatsko Društvo Luksemburg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 56, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg F 1.594.

—
Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16/05/2014 modifiant les statuts de l'asbl

Résolutions adoptées à la majorité qualifiée des trois quarts des membres présents ou représentés au cours de l'Assemblée générale du Hrvatsko društvo Luksemburg convoquée pour le 16/05/2014 et rassemblant le quorum requis de deux tiers des membres.

Modification de l'Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Hrvatsko društvo Luksemburg» association sans but lucratif. Elle a son siège à Luxembourg.

Modification de l'Art. 2. L'association a pour objet:

- le développement et la promotion des échanges, des relations et pratiques sociales, culturelles, citoyennes, sportives et solidaires principalement entre la Croatie et le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'entre la communauté croate à Luxembourg, et les résidents du Grand-Duché de Luxembourg à travers, notamment, l'organisation, le partenariat ou la participation à des foires, salons, expositions, conférences, études et toute autre activité permettant d'accomplir et développer les buts ci-haut exposés.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet, notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire et s'affilier à des organisations qui poursuivent totalement ou partiellement un but analogue.

Modification de l'Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale ou écrite y compris sous forme électronique.

Modification de l'Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 (trois) mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Modification de l'Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 euro.

Modification de l'Art. 10. La convocation se fait au moins 14 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Modification de l'Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association.
- le programme d'activités
- l'exclusion d'un membre

Modification de l'Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier postal ou électronique.

Modification de l'Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 (trois) années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire,

d'un trésorier, ainsi que de trois autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes et représentées à l'assemblée générale.

Si le conseil d'administration n'a pas atteint le nombre maximum de membres, il peut coopter de nouveaux membres qui auront un droit consultatif jusqu'à la prochaine assemblée générale au cours de laquelle ils seront confirmés ou non dans leur fonction.

Modification de l'Art. 16. Le conseil d'administration, qui se réunit à l'initiative de son président ou de deux tiers de ses membres, ne peut valablement délibérer que si deux tiers de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision doit être prise à la majorité absolue.

Modification de l'Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale.

Modification de l'Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Modification de l'Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Afin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Modification de l'Art. 20. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté après liquidation du passif à un but humanitaire.

Modification de l'Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.
- l'autofinancement ainsi que de toute autre source de revenus légalement autorisés.

Modification de l'Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Luxembourg, le 16/05/2014.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014074343/75.

(140085823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Merenty, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2331 Luxembourg, 3, rue Albert Philippe.

R.C.S. Luxembourg F 9.968.

— STATUTS

Art. 1^{er}. Nom.

1.01 Nom de l'association

Le nom de cette association sera Merenty. L'activité de l'association sera gérée par Merenty a.s.b.l.

Art. 2. Siège social.

2.01 Siège social

Le siège social de l'association sera situé au:

3 Rue Albert Philippe, L-2331, Luxembourg Ville, Luxembourg

Art. 3. Durée.

2.01 Durée La durée de l'association sera illimitée.

Art. 4. But.

3.01 But

Merenity a.s.b.l. est une association à but non lucratif et oeuvrera exclusivement pour servir des causes basées sur des principes philanthropiques ou caritatifs. Merenity a.s.b.l. fournira tout le soutien nécessaire, y compris monétaire, éducatif, en conseil, consultatif, etc à ses bénéficiaires, qu'ils soient des individus ou des entités, en cas de besoin.

L'association distribuera n'importe quel bénéfice tiré de ses activités, ou n'importe quelles donations reçues de ses donateurs par ses bénéficiaires. Les donateurs sont n'importe quels individus ou entités, qui volontairement et sans recours fourniront des fonds ou des services à Merenity a.s.b.l. pour aider l'association à accomplir son but caritatif.

La mission de Merenity a.s.b.l. est de promouvoir l'attitude positive envers la vie et améliorer la communication entre les gens, les cultures, les générations, les genres, par ses activités.

The activities of the association include, but not limited to:

Les activités de l'association incluent, mais ne sont pas limitées à:

- Développement et administration du site Web en ligne,
- Collectes de fonds,
- Collaboration avec d'autres associations à but non lucratif ou lucratif,
- D'autres activités liées au but et à la mission de l'association.

Les bénéficiaires seront choisis par le Président en place.

De temps en temps, par la discrétion du conseil d'administration, l'association peut fournir des stages ou offrir des opportunités qui pourront constituer des occasions pour s'engager dans les dites activités et programmes qui pourront avoir un impact plus grand sur le changement.

Art. 5. Conseil d'administration.

5.01 Gouvernance

Merenity a.s.b.l. sera dirigée par son conseil d'administration. Le conseil d'administration gère l'activité quotidienne de l'association et la représente dans toutes les actions juridiques. Le conseil d'administration est responsable d'actions prises au nom de l'association.

5.02 Membres fondateurs

Les premiers directeurs, membres fondateurs, de l'association sont:

Présidente: Katrina Isabella Flynn

Profession: Expert-comptable - Auditeur

Date de naissance: 26 Juillet 1988

Nationalité: Américaine

Président adjoint: Selim Baccar

Profession: Consultant en Sécurité Informatique

Date de naissance: 4 Avril 1978

Nationalité: Tunisienne

Trésorier - Dmytro Iaroshenko

Profession: Entrepreneur

Date de naissance: 29 Novembre 1987

Nationalité: Ukrainien

5.03 Responsabilité personnelle

Aucun directeur de cette association ne sera personnellement responsable des dettes ou des obligations de Merenity a.s.b.l. de n'importe quelle nature que ce soit. Les biens personnels, propriétés ou actifs des officiers ou des directeurs ne pourront en aucun cas être soumis au paiement des dettes ou des obligations de cette association

5.04 Assemblées générales

The general meeting is the highest authority of the association and is composed of all the members of the board. It adopts decisions and makes important appointments.

The general meeting is required to deliberate in particular on the following subjects:

L'assemblée générale est l'autorité la plus haute de l'association et est composée de tous les membres du Conseil. On y adopte les décisions et les nominations importantes.

L'assemblée générale est exigée pour délibérer en particulier sur les sujets suivants:

- Amendement des articles de l'association
- Nomination et renvoi des membres du conseil d'administration
- Approbation des budgets et des comptes, entre autre lors de la dissolution de l'entreprise.

Au moins une fois par an, le conseil d'administration convoque l'assemblée générale pour soumettre le bilan financier de l'association. Pour n'importe quel amendement aux statuts, l'assemblée générale doit être convoquée dans le mois après la décision de faire le changement (s). Tous les actes, les factures, les annonces de publication et autres documents publiés par l'association incluront les informations suivantes:

- Le nom "Merenty a.s.b.l."
- Le siège social de l'association
- La phrase "R.C.S. Luxembourg" suivie par le numéro d'immatriculation au registre des commerce et des sociétés.

Art. 6. Apurement des comptes.

4.01 Apurement des comptes

No part of the net earnings of Merenty a.s.b.l. shall incur to the benefit of, or be distributable to its directors, except that the association shall be authorized and empowered to pay reasonable compensation for services rendered and to make payments and distributions in furtherance of the purposes set forth in the purpose clause hereof.

Aucune partie des bénéfices nets de Merenty a.s.b.l. n'encourra à l'avantage de, ou sera distribuable à ses directeurs, sauf que l'association sera autorisée et pourra payer les compensations nécessaires pour des services rendus et effectuer des paiements et les avances nécessaires à la continuité de l'activité de l'association.

4.02 Documents légaux

L'association préparera tous les rapports exigés et des documents exigés selon la Loi du Luxembourg.

4.03 Dissolution

Sur fin ou dissolution de Merenty a.s.b.l., n'importe quels actifs légalement disponibles pour la distribution seront distribués aux personnes ou aux entités, choisies et approuvés par 2/3 du conseil d'administration, basés sur un but philanthropique ou caritatif.

4.04 Activités Limitées

Aucune partie substantielle des activités de l'association ne devra être la continuation d'une quelconque propagande, ou tentative d'influencer la législation, l'association ne participera pas à, ni n'interviendra (incluant la publication ou la distribution de tracts) dans n'importe quelle campagne politique.

Art. 6. Adhésion.

6.01 Adhésion

Merenty a.s.b.l. n'aura pas de membres. La direction des affaires de l'association sera investie dans un conseil d'administration.

Art. 7. Amendements.

7.01 Amendements

N'importe quel amendement aux statuts devra être adopté par l'approbation d'au moins deux tiers (2/3) du conseil d'administration.

N'importe quel amendement aux statuts sera publié dans le mois en cours, de la prise de décision, dans le journal Mémorial, Recueil spécial des sociétés et des associations.

Référence de publication: 2014074350/105.

(140085992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Westrock Coffee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.157.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of May.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Westrock Coffee Company, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the States of Arkansas, having its registered office at 900 S. Shackleford Rd., Suite 200, Little Rock, Arkansas 72211, United States of America, registered with the Records of Domestic and Foreign Corporations held by the Secretary of State of the State of Arkansas (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Westrock Coffee International S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders

I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is divided in several classes of shares, labelled Class A to Class J (each a Class of Shares, together the Classes of Shares).

5.2. The Company's share capital is set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-), represented by:

- a) twenty thousand five hundred (20,500) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
- b) five hundred (500) class B shares (each a Class B Share, collectively the Class B Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
- c) five hundred (500) class C shares (each a Class C Share, collectively the Class C Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

d) five hundred (500) class D shares (each a Class D Share, collectively the Class D Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

e) five hundred (500) class E shares (each a Class E Share, collectively the Class E Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

f) five hundred (500) class F shares (each a Class F Share, collectively the Class F Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

g) five hundred (500) class G shares (each a Class G Share, collectively the Class G Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

h) five hundred (500) class H shares (each a Class H Share, collectively the Class H Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

i) five hundred (500) class I shares (each a Class I Share, collectively the Class I Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

j) five hundred (500) class J shares (each a Class J Share, collectively the Class J Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

all subscribed and fully paid-up.

5.3. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.4. The Company shall have a share premium account connected to the share capital account, which shall not be attached to any particular Class of Shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. The right and obligations of the shares belonging to the different Classes of Shares are identical, except to the extent otherwise provided for by the present Articles and the Law.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. For all other matters, to the extent necessary, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. The Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares may be redeemed and cancelled by way of reduction of the share capital of the Company within the limits set forth by the Law and in accordance with the provisions of this article 7. The Class A Shares may not be redeemed.

7.2. Shares shall be redeemed and cancelled by Class of Shares in the reverse alphabetical order.

7.3. In the event of the redemption and cancellation of a whole Class of Shares (in the reverse alphabetical order), the holders of the Class of Shares being redeemed are entitled to an aggregate redemption price (the Redemption Price) in an amount determined by the board of managers or the sole manager, as applicable, and approved by the sole shareholder or general meeting of the shareholders, as applicable. Each holder of shares of the Class of Shares being redeemed shall be entitled to a portion of the Redemption Price in direct proportion to the number of shares held by such holder in said Class of Shares.

7.4. The Redemption Price shall not exceed the Available Amounts (as defined in article 7.5 below) and shall be based on an interim balance sheet of the Company.

7.5. Available Amounts means for the purpose of article 7.4 above the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the present Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim balance sheet of the Company (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

II. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be shareholder(s), appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2. The manager(s) may be removed at any time, ad nutuum (with or without cause), by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Powers of the (board of) manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.2 of the Articles.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board in accordance with article 9.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 12. Liability of the managers. The manager(s) shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. Without prejudice to articles 13.2 and 13.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 of these Articles and shall cast

their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

14.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 16. Statutory / external auditors.

16.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

16.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises).

16.3. The statutory / external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.4. The statutory / external auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of the Articles.

17.2. The general meeting of shareholders shall dispose of the balance of the annual net profits, subject to the provisions of the following paragraph 17.3. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Any distribution of dividend, including interim dividend distributions, shall be made in accordance with the following:

(a) First, the holders of Class A Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them;

(b) then, the holders of Class B Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them;

(c) then, the holders of the Class C Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them;

(d) then, the holders of the Class D Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them;

(e) then, the holders of the Class E Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them;

(f) then, the holders of the Class F Class shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them;

(g) then, the holders of the Class G Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them,

(h) then, the holders of the Class H Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them;

(i) then, the holders of the Class I Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares held by them; and

(j) finally, the holders of the Class J Shares shall receive the remainder of the amount declared to be available for distribution by the board of managers or the sole manager, as applicable, pro-rata to their holding of Class J Shares.

If there are no outstanding Class J Shares, then the provisions of paragraph 17.3. j) above shall apply *mutatis mutandis* to the holders of the preceding Class of Shares in the reverse alphabetic order (i.e., the Class I Shares and, once no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are outstanding).

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following additional conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provisions

Notices and communications may be made or waived, resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with a meeting of the board of managers may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2014.

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for:

- a) twenty-five thousand five hundred (20,500) Class A Shares;
- b) five hundred (500) Class B Shares;
- c) five hundred (500) Class C Shares;
- d) five hundred (500) Class D Shares;
- e) five hundred (500) Class E Shares;
- f) five hundred (500) Class F Shares;
- g) five hundred (500) class G Shares;
- h) five hundred (500) class H Shares;
- i) five hundred (500) class I Shares; and
- j) five hundred (500) class J Shares,

and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) is thus at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Todd Brogdon, born on January 29, 1972, in Alaska, U.S.A., having his professional address at 900 S. Shackleford Rd. Ste 215 Little Rock, Arkansas 72211, U.S.A., is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period.
2. Manfred Schneider, born on April 3, 1971 in Rocourt, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period.
3. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mai,

Pardevant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Westrock Coffee Company, LLC., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat d'Arkansas, dont le siège social est établi à 900 S. Shackleford Rd., Suite 200, Little Rock, Arkansas 72211, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Records of Domestic and Foreign Corporations du Secrétaire d'Etat de l'Etat d'Arkansas (l'Associé Unique),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Westrock Coffee International S.à r.l. (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, déterminés librement par le/les gérant(s), se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital. Elle pourra prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est divisé en plusieurs classes de parts sociales, dénommées Classe A à Classe J (chacune une Classe de Parts Sociales, et ensemble les Classes de Parts Sociales)

5.2 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par:

- a) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - b) cinq cents (500) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - c) cinq cents (500) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - d) cinq cents (500) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - e) cinq cents (500) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - f) cinq cents (500) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - g) cinq cents (500) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - h) cinq cents (500) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - i) cinq cents (500) parts sociales de Classe I (chacune une Part Sociale de Classe I, collectivement les Parts Sociales de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - j) cinq cents (500) parts sociales de Classe J (chacune une Part Sociale de Classe J, collectivement les Parts Sociales de Classe J) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
- toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4 La Société aura un compte de prime d'émission en relation avec le compte de capital social, qui ne sera rattaché à aucune Classe de Parts Sociales en particulier.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Les droits et obligations des parts sociales des différentes Classes de Parts Sociales sont identiques, sauf provision contraire des présents Statuts et de la Loi.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

6.6 Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 Pour toutes les autres questions, lorsque cela s'avère nécessaire, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.8 Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en exprime la demande.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 Les Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J peuvent être rachetées et annulées par une réduction du capital social de la Société dans les limites fixées par la Loi et conformément aux dispositions de l'article 7. Les Parts Sociales de Classe A ne peuvent être rachetées.

7.2 Les parts sociales devront être rachetées et annulées par Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse.

7.3 En cas de rachat et annulation de toute une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inverse), les propriétaires de la Classe de Parts Sociales rachetée ont droit à un prix de rachat total (le Prix de Rachat), d'un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, et approuvé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas. Chaque propriétaire de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée aura droit

à une part du Prix de Rachat directement proportionnelle au nombre de parts sociales de ladite Classe de Parts Sociales qu'il détient.

7.4 Le Prix de Rachat ne doit pas être supérieur aux Montants Disponibles (tel que défini à l'article 7.5 ci-dessous), et doit être basé sur un bilan intérimaire de la Société.

7.5 Montants Disponibles signifie, pour les besoins de l'article 7.4 ci-dessus, le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des présents Statuts, augmentés (i) de toute réserve librement distribuable (en tout état de cause, incluant la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec les Classes de Parts Sociales rachetées et annulées, mais réduits par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme affectée à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que décrit dans le bilan intérimaire concerné de la Société (en tout état de cause, sans double comptage).

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Le ou les gérant(s) est/sont révocable(s) à n'importe quel moment ad nutuum (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 9. Pouvoirs du gérant/conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

10.4 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

11.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil conformément à l'article 9.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

12. Responsabilité des gérants. Le/les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 Sans préjudice des articles 13.2 et 13.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.2 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui se tiendra dans le délai imparti par la Loi.

Art. 16. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

16.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires.

16.2 Quand la Loi le requiert, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

16.3 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

16.4 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

17.2 L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, selon les provisions du paragraphe 17.3 suivant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3 Toute distribution de dividendes, distributions de dividendes intérimaires incluses, doivent être effectuées conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les propriétaires de Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux;

(b) puis, les propriétaires de Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux;

(c) ensuite, les propriétaires de Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux;

(d) les propriétaires de Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux;

(e) les propriétaires de Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe E détenues par eux;

(f) les propriétaires de Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux;

(g) les propriétaires de Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux;

(h) les propriétaires de Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux;

(i) les propriétaires de Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividende, pour une année, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux; et

(j) enfin, les propriétaires de Parts Sociales de Classe J recevront le solde du montant déclaré disponible pour distribution par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, au prorata de leur détention de Parts Sociales de Classe J.

S'il ne reste pas de Parts Sociales de Classe J, les dispositions du paragraphe 17.3 (j) ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux propriétaires de parts sociales de la Classe de Parts Sociales précédentes dans l'ordre alphabétique inversé (soit, les Parts Sociales de Classe I et, s'il n'y a plus de Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Parts Sociales de Classe A).

17.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions supplémentaires suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (e) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution s'avère être inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date du présent acte et prendra fin le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à:

- a) vingt mille cinq cents (20.500) Parts Sociales de Classe A;
- b) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe B;
- c) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe C;
- d) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe D;
- e) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe E;
- f) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe F;
- g) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe G;
- h) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe H;
- i) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe I; et
- j) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe J,

et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) qui seront entièrement alloués au compte de capital social de la Société.

Le montant total de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) est à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Todd Brogdon, né le 29 janvier 1972 en Alaska, USA, résidant professionnellement au 900 S. Shackelford Rd. Ste 215 Little Rock, Arkansas 72211, USA, est nommé en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

2. Manfred Schneider, né le 3 avril 1971 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec le représentant de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22370. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073415/690.

(140085343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

BNPP IP Lux, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 avril 2014 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Marc RAYNAUD; Président; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France
 - Monsieur Stéphane BRUNET; Administrateur et Administrateur Délégué; 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg
 - Monsieur Anthony FINAN; Administrateur; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France
 - Monsieur Marnix ARICKX; Administrateur; 55, rue du Progrès, B-1210 Bruxelles, Belgique
 - Madame Charlotte DENNERY; Administrateur; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France.
 - Monsieur Carlo THILL; Administrateur; 50 Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg
- pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2015.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Max DIULIUS de son mandat d'administrateur avec effet au 9 avril 2014.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Pascal BIVILLE (14, rue Bergère, F-75009 Paris, France) comme nouvel administrateur de la Société, sous réserve d'acceptation de sa candidature par la CSSF. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2015.

Pour extrait conforme

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014070416/25.

(140082477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Immobiliers S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.839.

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Concetta Demarinis.

Référence de publication: 2014070437/9.

(140082258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.